

ÉCOLES ÉPISCOPALES (4/4) Rejoindre les populations

Assurer une présence sur l'ensemble du diocèse ainsi qu'un service aux populations précarisées, tels étaient les principaux objectifs au moment de la création des écoles épiscopales de Liège, à partir du 19^e siècle. Aujourd'hui, la seconde préoccupation est toujours bien d'actualité, notamment au Collège Saint-Martin de Seraing.



Photo: Collège Saint-Martin - Seraing

« **D**onner à la population ouvrière de Seraing un enseignement de qualité était l'objectif des autorités diocésaines qui ont fondé le Collège Saint-Martin voici plus d'un siècle, en 1908, raconte **Louis GEMENNE**, administrateur du PO de cet établissement. Les directeurs successifs se sont efforcés de conjuguer l'accueil des plus démunis avec une revendication d'excellence. L'école a connu son heure de gloire dans les années 1970, elle a été une des premières à instaurer la mixité et est entrée dans le rénové en 1971-72. »

C'est au 19^e siècle que l'Évêché de Liège a commencé à fonder des écoles, le premier collège épiscopal étant Saint-Louis à Waremme, créé

en 1855. L'objectif de l'Évêché était alors de répartir les écoles catholiques sur l'ensemble du diocèse, de quadriller le territoire, en proposant aussi un enseignement de type technique et professionnel. Dans des zones à haute industrialisation, des écoles ont vu le jour pour rejoindre la population et diffuser un enseignement catholique. Le diocèse de Liège compte aujourd'hui 69 établissements secondaires. Quarante-quatre d'entre eux ont été fondés par des congrégations, treize sont épiscopaux (les Collèges Saint-Martin de Seraing, Saint-Remacle de Stavelot, Saint-Lambert d'Herstal, l'Institut Saint-Laurent de Liège...), mais sept ont aussi été cédés au diocèse par des congrégations, et cinq ont été

transmis à l'Évêque après avoir été créés par une personne privée.

« Par ailleurs, ajoute **Marc DELTOUR**, délégué épiscopal du diocèse, les congrégations religieuses ont été chargées de s'occuper des écoles primaires gratuites. Et on peut aussi noter la création, à cette époque, de deux petits séminaires pour le recrutement et la formation de futurs prêtres (les Collèges Saint-Roch à Ferrières et Saint-Quirin à Huy). Les écoles secondaires pour filles ont, quant à elles, été prises en charge par les congrégations religieuses féminines. »

Le diocèse a également créé ou repris un certain nombre d'écoles en Communauté germanophone, à Saint-Vith et Eupen, et a à son actif la création de la seule école secondaire

épiscopale pour filles, l'Institut Maria Goretti à Liège.

L'ESPRIT DE SAINT-MARTIN

Au Collège Saint-Martin, le PO était épiscopal, composé de membres du clergé ou proches de celui-ci, jusqu'en 1996. À cette date, une fusion est intervenue avec l'ISM Pairay, et le PO a été confié à des laïcs. « *Aujourd'hui, il s'agit d'une école avec trois implantations*, précise L. GEMENNE : *le Collège Saint-Martin, l'ISM Pairay et un CEFA. Il s'agit d'un même établissement, avec trois degrés, un enseignement obligatoire de plein exercice, un enseignement en alternance, des sections générales, techniques et professionnelles. Et le site abrite aussi une école fondamentale.* »

Au fil du temps, l'enseignement général s'est particulièrement développé et a connu un beau succès. Mais l'industrie du bord de Meuse a progressivement disparu, et la population s'est fortement précarisée. « *L'école est aujourd'hui à encadrement différencié (de classe 2)*, poursuit L. GEMENNE. *Elle accueille une certaine proportion d'enfants issus de l'immigration, dont le français n'est pas la langue maternelle. On est aujourd'hui revenu à l'esprit des fondateurs, pour un service aux populations précarisées, tout en essayant de maintenir une revendication d'excellence et de garder des sections de transition dynamiques.* »

Comptant environ 500 élèves sur l'ensemble de ses implantations, le Collège Saint-Martin reste à taille humaine, ce qui favorise un de ses objectifs, l'aide à l'apprentissage : « *Si le collège a une réputation, c'est bien de ne pas laisser les élèves en rade, voire d'en accueillir qui sont en panne de projet personnel. Dans cette optique, au 1^{er} degré notamment, l'équipe pédagogique s'est formée à une série de pédagogies alternatives, de manière à travailler la motivation scolaire.* »

Si l'école a connu une chute de population à une époque, elle est aujourd'hui en train de se redresser, grâce notamment à une nouvelle répartition des classes et sections. « *Notre volonté est de maintenir, pérenniser et redynamiser l'enseignement catholique à Seraing, qui est en pleine restructuration urbaine,*

assure l'administrateur. Dès lors, le PO a rédigé un document d'orientation, « Vivre et travailler ensemble dans l'esprit de Saint-Martin », dans lequel nous essayons de faire le lien avec l'esprit des fondateurs et la figure patronale de saint Martin, et de les décliner selon les sections que nous offrons. Et d'autre part, nous sommes preneurs de synergies avec l'école voisine catholique secondaire, l'Institut Sainte-Marie. »

UNE COMMUNAUTÉ DE PROJET

Quant au lien avec le diocèse, il était autrefois évident, mais il s'est largement distendu. « *À titre personnel, nuance L. GEMENNE, je suis tout de même favorable à ce que l'on rapproche ou concrétise ce lien, non pas en termes de dépendance, mais bien de communauté de projet. Le document sur l'esprit de Saint-Martin y contribuera. Le lien est symbolique, mais reste fort. D'un autre côté, les collèges épiscopaux n'ont jamais eu vocation de rester entre eux, ils ne revendiquent aucune identité particulière. Il s'agit plutôt de favoriser les synergies locales à des fins de développement local.* »

Mais le rôle de l'Évêché a tout de même été dominant jusqu'en 1980. Dans les collèges épiscopaux, les professeurs et la direction étaient des prêtres, le lien était réel avec la vie du diocèse, avec sa pastorale. « *À partir des années 80, ajoute M. DELTOUR, il y a eu un retrait, une diminution, une disparition progressive du clergé diocésain. Et le diocèse de Liège n'a jamais eu la volonté de créer et de maintenir un réseau propre, avec une identité exclusive.* » Le lien à l'Évêque est aujourd'hui matériel (l'Évêché restant, dans de nombreux cas, propriétaire des bâtiments scolaires) et symbolique (les services épiscopaux et l'Évêque de Liège, Mgr J.-P. DELVILLE, étant attentifs à ce qui se vit dans les écoles du diocèse).

En 1955, deux asbl de PO avaient été créées pour recevoir les subsides à affecter dans les écoles. « *L'objectif était d'avoir une autonomie des subsides par rapport à l'Évêché, mais ces asbl ont aujourd'hui été remplacées par des PO locaux* », explique le délégué épiscopal.

Dans les années 80-90, la multiplication

des PO a entraîné un certain relâchement du lien à l'Évêché, qui était cependant toujours maintenu par le vicaire épiscopal. « *En tant que délégué épiscopal, précise M. DELTOUR, mon rôle est notamment de soutenir les projets de pastorale, de venir en aide à une série de formations qui ne peuvent pas être prises en charge par le CoDiEC, de veiller à la qualité des cours de religion, mais aussi à une certaine identité de l'école catholique aujourd'hui.* »

DES PROJETS ÉDUCATIFS

Finalement, comme toute école catholique, la spécificité des collèges épiscopaux est aussi à trouver du côté de leur projet éducatif. La politique de l'Évêché a été guidée par la certitude que ses écoles ne font pas un travail différent de celui des écoles congréganistes. Épiscopale ou congréganiste, chaque école vise à rendre le meilleur service éducatif à la lumière de l'évangile. Par ailleurs, il n'y a pas une pratique éducative et une pratique chrétienne, mais des pratiques chrétiennes de l'école, dont la diversité même est un gain pour le système éducatif. Et rappelons que le contexte culturel et les attentes de la société à l'égard de l'école sont déterminants pour construire un projet éducatif. Pour M. DELTOUR, une spécificité des écoles catholiques pourrait se trouver dans cette dimension de l'excès-agapè, un peu utopique, le fait qu'elles demandent aux professeurs un engagement pour les jeunes qui dépasse des limites instituées et fixées par les obligations et l'objet social de l'école.

Au Collège Saint-Martin, le projet d'établissement est revu sous l'égide du document relatif à l'esprit de Saint-Martin. En 2008, le centenaire de l'école a d'ailleurs été l'occasion d'un rappel historique à la communauté éducative. Un des objectifs du texte est, en effet, de faire en sorte que les enseignants soient conscients du projet des fondateurs. « *Le PO souhaite ici, en plein accord avec la direction, rendre manifeste cet esprit, non pas par gout nostalgique, mais en essayant de le concrétiser et de le décliner en fonction des défis actuels de l'école et de sa population* », conclut L. GEMENNE. ■

BRIGITTE GERARD